

"Des habitants différents peuvent-ils s'entendre sur le bien commun".

Nous avons défini le bien commun comme relevant de ce qui bénéficie à chacun dans un groupe, et les habitants sont des personnes qui partagent un même espace. Nous avons établi que des personnes partageant un espace peuvent s'entendre sur le bien commun à condition de partager des valeurs communes, par exemple en ce qui relève de l'égalité. L'égalité permet à chacun de participer aux décisions et d'être reconnu. Néanmoins, la valeur de l'égalité peut ne pas être partagée par des habitants, par exemple s'ils considèrent que certains éléments (par exemple l'expérience, le diplôme, la position sociale) donnent plus de voix à certains par rapport à d'autres. Néanmoins, ces habitants peuvent quand même s'entendre sur le bien commun s'ils y sont conduits par la nécessité, autrement dit s'ils en sont besoin par exemple dans une situation d'urgence. Ce besoin peut permettre de surmonter les différences de valeurs des habitants, voire même leurs différences d'intérêt si ce besoin de s'entendre est assez fort".